

A cet effet, et pour faciliter le travail des Clubs, dans le cadre des renouvellements de Licences, il sera possible de télécharger sur le SI-FFA, des formulaires pré-remplis avec toutes les coordonnées concernant le licencié (nom, prénom, coordonnées, courriel...).

Une procédure explicative sur l'utilisation de ce dispositif est en place sur le SI-FFA.

2.5 – TYPES DE LICENCES ET CATEGORIES D'AGES (DU 1^{ER} NOVEMBRE 2018 AU 31 OCTOBRE 2019)

Selon les Règlements Généraux, les types de Licences et les catégories d'âges sont les suivants (le changement de catégorie intervient au 1^{er} novembre 2018) :

Catégories	Codes	Années de naissance	Athlé Compétition	Athlé Entreprise	Athlé Découverte	Athlé Running	Athlé Santé	Athlé Encadrement
Baby Athlé	Bb	2013 et après	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Éveil Athlétique	Ea	2010 à 2012	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Poussin	Po	2008 – 2009	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Benjamin	Be	2006 – 2007	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Minime	Mi	2004 – 2005	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Cadet	Ca	2002 – 2003	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Junior	Ju	2000 – 2001	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Espoir	Es	1997 à 1999	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Senior	Se	1980 à 1996	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Master	Ma	1979 et avant	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Note : Il est à noter qu'un licencié Athlé Compétition ne peut pas, en cours de saison administrative, demander une transformation vers tout autre type de Licence (avec ou sans procédure de mutation).

2.6 – COTISATIONS REGIONALE ET DEPARTEMENTALE (DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018 AU 31 AOUT 2019)

Cotisation régionale et départementale	Bb	Ea	Po	Be	Mi	Ca	Ju	Es	Se	Ma
Athlé Compétition				Libre		Libre				
Athlé Entreprise						plafonnées à 4,00 € par Licence pour les Ligues fixées à 0,00 € par Licence pour les Comités				
Athlé Découverte	Libre									
Athlé Running						plafonnées à 4,00 € par Licence pour les Ligues et à 4,00 € par Licence pour les Comités				
Athlé Santé						plafonnées à 4,00 € par Licence pour les Ligues et à 4,00 € par Licence pour les Comités				
Athlé Encadrement					Libre	Libre				

Note : Compte tenu de la situation spécifique des Clubs d'Outre-mer, une aide particulière sera attribuée uniquement pour les Licences Athlé Découverte et Athlé Compétition des jeunes catégories (Benjamin à Espoir).

2.7 – CERTIFICAT MEDICAL (VOIR MODELES EN ANNEXE)

Conformément aux articles L.231-2 et L.231-2-2 du Code du Sport, les personnes qui demandent une Licence, à l'exclusion des non-pratiquants (Licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- un certificat médical **d'absence de** contre-indication à la pratique **du sport, ou de l'athlétisme**, en compétition pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (**à partir de la catégorie Eveil Athlétique**) et Athlé Running ;
- un certificat médical **d'absence de** contre-indication à la pratique **du sport, ou de l'athlétisme**, pour la Licence Athlé Santé et la Licence Athlé Découverte (pour la catégorie Baby Athlé uniquement).

Ce certificat médical, établi par un médecin librement choisi, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de **six mois** au moment de la prise de Licence sur le SI-FFA.